

Sté de la Télécabine de Vercorin SA

PLANIFICATION DOMAINE SKIABLE
2008-2023MODIFICATION PARTIELLE DU
PLAN D'AFFECTATION DE ZONES

Commune de Chalais

Echelle 1:5'000

Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du 16 mai 2012

Droit de esau: 1: 5'000

L'atteste:
Le chancelier d'Etat:

Date: 24 AVR. 2012

Le Président :

Le Secrétaire :

Décision de l'Assemblée primaire le 9 décembre 2008

AUTEUR DU PROJET		ARRONDISSEMENT	DATE	PROJ.	DESS.	CONTR.
 DROSESA SA Ecologie appliquée Ch. de la Poudrière 91, 1950 Sion Tél. 027 933 71 17 Fax 027 933 71 02			18.11.2008	FZ	FZ	PC
			a) 12.01.2010	FZ	FZ	PC
			b) 08.07.2011	FZ	FZ	PC
			c) 23.04.2012	FZ	FZ	PC
			Formats	Surfaces	Proj. N° 400.366	
			0.945 x 0.742	0.7 m2	W:\Entreprises\TéléVercorin\566 Déclaration\566 Map\566 MAP janvier 08	

Légende

Limites communales Chalais / St Jean / Grône

PAZ actuel (non modifié)

Zone à bâtir (regroupant les différentes zones à bâtir du PAZ)

Zone des mayens

Zone agricole d'alpage

Zone agricole de pâturage

Friches, pierriers, incultes

Zone de protection de la nature et du paysage (non modifiée)

Zone de protection de la nature (communale)

Zone de protection du paysage (communale)

Zone de protection du paysage d'importance nationale

Modification du PAZ

Zone de réserve du domaine skiable

Zone de pistes de ski balisées et damées à enneigement naturel

Zone de pistes de ski balisées et damées à enneigement technique

Zone skiable provisoire (cf. article 51bis RCCZ)

Piste projetée / zone d'affectation différée (art. 18 al. 2 LAT)

Passage de piste en forêt

A titre indicatif

Servitude de passage en zone à bâtir pour le ski (enneigement technique)

Servitude de passage en terrain agricole pour le ski (enneigement naturel)

Snow park

Délimitation forestière selon l'ortophoto 2004

Dangers naturels (situation actuelle non modifiée)

Carte des dangers d'avalanches (2010)

Danger fort

Danger moyen

Cadastre des avalanches probables

Flèches indiquant les couloirs d'avalanches probable

Autres dangers

Glissements

Zone de protection des sources

S1 provisoire

S2 provisoire

S3 provisoire

S1 approuvée

S2 approuvée

S3 approuvée

